



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

COMMUNIQUE N° **030** /C/PAK/DG/DpMA/2021 DU **22 JUIN 2021** PORTANT
PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°017/AONO/PAK/CIPM/2021 DU 31 MARS 2021 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE
DENSIFICATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AU DROIT DU PORT DE KRIBI
(SEPBC, ETC.).

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, AUTORITE CONTRACTANTE,
Communique :

Les résultats de l'appel d'offres national ouvert N°17/AONO/PAK/CIPM/2021 du 31 mars 2021 pour la réalisation des travaux de densification du réseau de distribution d'eau potable au droit du Port de Kribi (SEPBC, etc.) se présentent comme suit :

N°	Libellé des prestations	Attributaire	Montant FCFA HTVA	Montant FCFA TTC	Délai
1	REALISATION DES TRAVAUX DE DENSIFICATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AU DROIT DU PORT DE KRIBI (SEPBC, ETC.)	ACCOR INC SARL BP: 6519 Douala TEL : 699 96 93 97	46 876 310	55 899 999	06 MOIS

Le responsable de cette entreprise est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, dans les services du Port Autonome de Kribi, sis à l'immeuble R+2 à côté de la MEAO à Kribi, pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les autres soumissionnaires, non retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission.

Fait à Kribi, le **22 JUIN 2021**

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi

Ampliations :

- PCA/PAK ;
- ARMP
- PCIPM.



Patrice Melom



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

DECISION N° **0891** /D/PAK/DG/DpMA/2021 DU **22 JUIN 2021** PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°17/AONO/PAK/CIPM/2021 DU 31 MARS 2021 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE DENSIFICATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AU DROIT DU PORT DE KRIBI (SEPBC, ETC.).

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Autorité Contractante,

- Vu l'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu la Loi n° 98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;
- Vu la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu les textes légaux régissant les corps de métier ;
- Vu le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime Fiscal et douanier des marchés publics ;
- Vu la résolution n°134/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du PAK modifiée par la résolution N°144/PAK/CA/15/2019 du 12 avril 2019 ;
- Vu la résolution n°067/PAK/CA/2017 du 28 décembre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du PAK ;
- Vu la résolution n°135/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant nomination du Président et des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du PAK ;
- Vu l'appel d'offres national ouvert N°17/AONO/PAK/CIPM/2021 du 31 mars 2021 pour la réalisation des travaux de densification du réseau de distribution d'eau potable au droit du Port de Kribi (sepbc, etc.) ;
- Vu le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 19 MAI 2021.

Décide

Article 1^{er} : Les prestations objet de l'appel d'offres national ouvert N°17/AONO/PAK/CIPM/2021 du 31 mars 2021 pour la réalisation des travaux de densification du réseau de distribution d'eau potable au droit du Port de Kribi (sepbc, etc.) sont attribuées ainsi qu'il suit :

N°	Libellé des prestations	Attributaire	Montant FCFA HTVA	Montant FCFA TTC	Délai
1	REALISATION DES TRAVAUX DE DENSIFICATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AU DROIT DU PORT DE KRIBI (SEPBC, ETC.)	ACCOR INC SARL BP: 6519 Douala TEL : 699 96 93 97	46 876 310	55 899 999	06 MOIS

-Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Kribi, le **22 JUIN 2021**
Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP
- PCIPM.

Le 
Fabrice Melom